

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES

Acheteur exerçant la maîtrise d'ouvrage

État – Ministère chargé des Transports
Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est

Maître d'œuvre

État – Ministère chargé des Transports
Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est
Pôle Ouvrages d'Art

Objet du marché

RN90 Viaduc du Champ du Comte – Mise à disposition d'échafaudages, remplacement de graisse et de capots des
têtes d'ancrage de la précontrainte extérieure

AVERTISSEMENT

Les prix définis dans le présent bordereau des prix tiennent compte des stipulations de l'ensemble des pièces du marché et notamment des plans et du CCTP. Ils incluent les prestations du ou des organismes associés au contrôle intérieur et tiennent compte des sujétions du contrôle extérieur. Ils tiennent compte aussi des fortes contraintes pour les accès à l'ouvrage.

Ils incluent également toutes les fournitures et mise en œuvre notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement contre toute pollution par les produits de réparation et toutes les dispositions réglementaires de protection et mise en sécurité de l'hygiène et la santé des personnels réalisant l'opération.

Toutes les prestations nécessaires à la réalisation du marché sont réputées rémunérées par les prix du BPU. En aucun cas l'entreprise ne pourra se prévaloir du fait qu'une prestation prévue par le contrat ne fait pas l'objet d'un prix la décrivant spécifiquement.

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
100	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	
110	INSTALLATION ET REPLIEMENT DU CHANTIER Ce prix rémunère, au forfait, les prestations de signalisation, d'installation et de repliement du chantier définies à l'article 35 et à l'annexe D du fascicule 65 du CCTG comme prescrit au sous-article 4.1.1 du CCTP. Il comprend notamment : • l'établissement du projet des installations de chantier ; • l'aménagement de la zone (terrassement et autre) permettant l'installation de la base vie ; • la dépose d'obstacle à l'accès de la zone d'installation qui aura été retenue ; • l'installation des bureaux et locaux pour le personnel, y compris les frais d'occupation des terrains nécessaires ; • les frais pour les différents amenées et replis des éléments de la base vie, liés à l'exécution discontinue des prestations selon le phasage précisé à l'acte d'engagement ; • les équipements et toutes les installations prévues par le plan d'hygiène et de sécurité, ayant reçu l'accord du coordonnateur de santé et de sécurité, et des organismes habilités ; • les démarches et frais de branchement aux réseaux divers ; • les démarches et frais liés à l'ensemble des démarches administratives, y compris obtention des arrêtés de circulation si nécessaire ; • les dépenses liées à l'occupation temporaire des terrains pendant les travaux ; • les frais de clôture des emprises des installations de chantier et de gardiennage ; • les frais du contrôle intérieur à l'entreprise (prévu au Plan Qualité) ; • les frais de fourniture et de mise en place des dispositifs de confinement du chantier pour la protection de l'environnement ; • les frais pour l'ensemble des dispositions pour la protection de l'environnement et le respect des préconisations indiquées dans le CCTP et le CCAP, • les frais d'assurance de l'entreprise contre les préjudices causés aux personnes et aux usagers des voies publiques du fait des travaux ; • le maintien en parfait état de propreté des abords du chantier ; • le repliement de toutes les installations en fin de chantier et la remise en état des lieux. Après réalisation des installations, amenée à pied d'œuvre des matériels et après acceptation par le maître d'œuvre des éléments du Plan Qualité à fournir pendant la période de préparation des travaux, une fraction égale à 60 % du prix est réglée. Après repli de tous les matériels et installations, enlèvement des matériaux en excédent, remise en état des lieux, une fraction égale à 40 % du prix est réglée. LE FORFAIT :	
120	PRÉPARATION ET MANAGEMENT DU CHANTIER Ce prix rémunère, au forfait, la préparation du chantier. Cette préparation intègre en particulier : • La visite sur le site par un responsable qualifié ; • Les Déclarations d'Intention de Commencer les Travaux (DICT) ; • Le repérage des réseaux • La participation aux réunions de chantier ; • La validation et signature du plan de prévention sécurité ; • La réalisation des procédures d'exécution, des plans et des plannings ; • L'implantation des prestations ; • La réalisation de toutes les tâches nécessaires au bon déroulement des travaux. LE FORFAIT :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
130	MOYENS D'ACCÈS PROVISoire Ce prix rémunère, au forfait, tous les frais des moyens nécessaires pour procéder à l'exécution des prestations dans le respect des règlements de sécurité applicables, à l'exception des échafaudages contenus dans les prix 200. Les zones nécessitant un accès spécifique sont en particulier les parties hautes des câbles de précontrainte. Ce prix comprend : • la mise à disposition ou la fourniture, l'amenée et l'installation de tous moyens d'accès adaptés et nécessaires à l'exécution des prestations ; • l'immobilisation éventuelle du ou des moyens ; • les dispositifs de protection du personnel pendant toute la durée des travaux associés ; • le repliement et la remise en état des lieux spécifiques. LE FORFAIT :	
140	ÉCLAIRAGE GÉNÉRAL DES DIFFÉRENTS POSTES DE CHANTIER Ce prix rémunère forfaitairement tous les dispositifs d'éclairage pris par l'entreprise pour la réalisation des prestations. Il comprend la fourniture, l'amenée à pied d'œuvre, l'entretien, la maintenance et le repli de tous les dispositifs au cours des travaux. Ce forfait est réglé à l'avancement des travaux. LE FORFAIT :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
200	ÉCHAFAUDAGES	
210	FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE DEUX ÉCHAFAUDAGES Ce prix rémunère, au forfait, tous les frais pour procéder, dans le respect des règlements de sécurité applicables, à l'installation initiale de deux échafaudages fixes au droit d'une pile permettant d'atteindre les parties hautes des câbles de chaque côté des entretoises ou permettant d'atteindre les câbles au droit des zones d'ouverture et de fermeture des fenêtres de reconnaissance. Ce prix comprend : • tous les frais de mains d'œuvre ; • la mise à disposition ou la fourniture, l'amenée et l'installation des échafaudages conformes au CCTP ; • la location et la maintenance de l'échafaudage pendant toute la durée du chantier ; • les dispositifs de protection du personnel pendant toute la durée des travaux associés ; • la réception des échafaudages par un COP ; • la fourniture du dossier COP (note de calcul, plan et PV). LE FORFAIT :	
220	MISE À DISPOSITION D'UNE ÉQUIPE POUR DÉMONTAGE/REMONTAGE DES ÉCHAFAUDAGES Ce prix rémunère, à la semaine, la mise à disposition d'une équipe du lundi matin au vendredi après-midi et tous les frais pour procéder, dans le respect des règlements de sécurité applicables, aux démontages d'un échafaudage fixe au droit d'une pile ou au droit des fenêtres de reconnaissance ainsi qu'aux déplacements jusqu'à une autre zone et aux remontages, selon les directives du CEREMA. Ce prix comprend : • tous les frais de mains d'œuvre ; • les déposes du dit échafaudage ; • les transports et les installations dans les zones d'investigation suivantes selon les directives et la planification du CEREMA ; • les dispositifs de protection du personnel pendant toute la durée des travaux associés ; • les réceptions de l'échafaudage par un COP ; • les vérifications journalières des échafaudages ; • la planification et la coordination avec l'équipe du CEREMA ; • les fournitures des dossiers COP (note de calcul, plan et PV). LA SEMAINE :	
230	DÉPOSE ET REPLI DES ÉCHAFAUDAGES Ce prix rémunère, au forfait, tous les frais pour procéder dans le respect des règlements de sécurité applicables, au démontage final et au repli des échafaudages sur pile décrits au prix 210. Ce prix comprend : • tous les frais de mains d'œuvre ; • la dépose et le repli des échafaudages ; • les dispositifs de protection du personnel pendant toute la durée des travaux associés ; • le repliement et la remise en état des lieux spécifiques. LE FORFAIT :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
300	PRÉCONTRAINTÉ	
310	DÉMONTAGE / REMONTAGE DE CAPOT DE TÊTE D'ANCRAGE Ce prix rémunère, à l'unité de capot, le démontage et le remontage des capots de protection des têtes d'ancrage de la précontrainte extérieure, conformément au CCTP. Il comprend : • Tous les frais de mains d'œuvre, • L'amenée et le repli du matériel et des matériaux nécessaires à l'opération, • Le démontage des capots des têtes d'ancrages en présence et conformément aux directives du CEREMA, chargé de réaliser le constat des têtes d'ancrage et du prélèvement de fluides et/ou graisse le cas échéant, • Le stockage provisoire des capots, • Le nettoyage des têtes d'ancrage et du surplus de graisse ancienne, • La fourniture et la mise en œuvre de nouvelle graisse de protection, • Le remontage des anciens capots et joints préalablement nettoyés, • La fournitures et la mise en œuvre d'une nouvelle visserie, • La planification et la coordination avec l'équipe du CEREMA, • La récupération, la collecte, le tri, l'évacuation et le tri des déchets conformément au SOGED. L'UNITÉ :	
320	REPLACEMENT DE CAPOT DE TÊTE D'ANCRAGE Ce prix rémunère, à l'unité de capot, le remplacement des capots de protection des têtes d'ancrage de la précontrainte extérieure sur les culées et sur P8, conformément au CCTP. Il comprend : • Tous les frais de mains d'œuvre, • L'amenée et le repli du matériel et des matériaux nécessaires à l'opération, • Le démontage des capots des têtes d'ancrages en présence et conformément aux directives du CEREMA, chargé de réaliser le constat des têtes d'ancrage et du prélèvement de fluides et/ou graisse le cas échéant, • Le nettoyage des têtes d'ancrage et du surplus de graisse ancienne, • La fourniture et la mise en œuvre de nouvelle graisse de protection, • La fourniture et la mise en œuvre de nouveau capots et joints, • La fournitures et la mise en œuvre d'une nouvelle visserie, • La planification et la coordination avec l'équipe du CEREMA, • La récupération, la collecte, le tri, l'évacuation et le tri des déchets conformément au SOGED. L'UNITÉ :	
330	EXTRACTION VISSERIE CASSÉE Ce prix rémunère, à l'unité de capot, l'extraction de la visserie cassée lors du démontage du capot de protection des têtes d'ancrage de la précontrainte extérieure, conformément au CCTP. Il comprend : • Tous les frais de mains d'œuvre ; • L'amenée et le repli du matériel et des matériaux nécessaires à l'opération, • Le retrait et/ou l'extraction de la visserie détériorée et non réutilisable, • La planification et la coordination avec l'équipe du CEREMA, • La récupération, la collecte, le tri, l'évacuation et le tri des déchets conformément au SOGED. L'UNITÉ :	

N° des prix	Définition des prix et prix hors taxes en euros exprimés en toutes lettres	Prix HT en chiffres
340	REEMPLACEMENT DE JOINT TORIQUE Ce prix rémunère, à l'unité de capot, le remplacement du joint torique assurant l'étanchéité entre le capot et la platine de la tête d'ancrage, lorsque celui est dégradé et n'assure plus sa fonction. Il comprend : • Tous les frais de mains d'œuvre ; • L'amenée et le repli du matériel et des matériaux nécessaires à l'opération, • Le retrait du joint torique détérioré et non réutilisable, • La fourniture et la mise en œuvre d'un nouveau joint torique adapté, • La planification et la coordination avec l'équipe du CEREMA, • La récupération, la collecte, le tri, l'évacuation et le tri des déchets conformément au SOGED. L'UNITÉ :	
350	RÉPARATION DES GAINES DE PRÉCONTRAINTÉ Ce prix rémunère, à l'unité, la réparation des gaines PEHD telle qu'elle est décrite au CCTP, dont la fourniture des gaines de réparation. Il comprend : • Amenée et repli de tout le matériel et les matériaux nécessaires à la réparation des gaines, • Amenée et repli de tout le personnel nécessaire à la réparation des gaines, • Planification et la coordination avec l'équipe du CEREMA, • Fourniture des nouvelles gaines PEHD ; • Pose d'une nouvelle gaine en PEHD au droit de la réparation ; • Joints longitudinaux et transversaux assurés par soudure PEHD (il peut être nécessaire de raboter la gaine existante) ; • Fourniture et mise en place de manchons de remplissage (deux par réparation). Ces manchons serviront de point d'injection et d'évent ; • Fourniture et injection de la cire pétrolière ; • Scellement des orifices des manchons par électrosoudure ; • Vérification de l'étanchéité des gaines reconstituées (par exemple à l'aide d'un testeur à étincelle). Il comprend tous les moyens humains et matériels nécessaires à la réalisation de ces prestations. L'UNITÉ :	
360	RAPPORT D'INTERVENTION POUR LA FERMETURE DES GAINES Ce prix rémunère, au forfait, la rédaction et l'édition d'un compte-rendu d'intervention, y compris le rapport provisoire et sa fourniture en un exemplaire papier et une version informatique. Les éléments nécessairement présents dans ce document et les modalités de mise à disposition au maître d'ouvrage seront conformes au CCTP. LE FORFAIT :	